
Bulletin

COMMUNAUTAIRE

N°1- JUILLET 2021

PRÉSENTATION DE L'EXÉCUTIF
2020-2026

DOSSIERS EN COURS
PRÉSENTÉS PAR VOS ÉLUS

DOSSIER COMMUNAUTAIRE
ORDURES MÉNAGÈRES

ACTUALITÉ DE VOTRE COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES EN IMAGES

CARTE DES RANDONNÉES
DÉTACHABLE

RUBRIQUES HISTOIRE
ET GÉOLOGIE



Montagne d'Ardèche
Communauté de Communes





LE MOT DU PRÉSIDENT

Jacques GENEST

*Chère habitante et Cher habitant de la Montagne d'Ardèche
Madame, Mademoiselle, Monsieur*

Vous recevez aujourd'hui le premier numéro du bulletin de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche. Cela illustre ma volonté et celle des élus communautaires, d'informer l'ensemble de la population mais aussi les personnes de passage.

Ayant fait le choix d'abandonner un mandat national (sénateur) pour redevenir élu local et après avoir été réélu maire de Coucouron, j'ai été, le 16 juillet 2020, élu, à la quasi-unanimité, président de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche. J'ai basé mon action sur la transparence, l'information, le dynamisme et le respect de tous. J'ai proposé au conseil communautaire de ne pas avoir de bureau d'élus mais que toutes les décisions soient prises par l'ensemble des 37 élus communautaires.

L'exécutif est donc composé de 9 nouveaux élus et de 4 de l'ancienne mandature. J'ai essayé de représenter au mieux l'ensemble du territoire mais aussi la parité.

Je cite ici les principales pistes de travail que j'ai présentées aux élus :

- rendre notre territoire dynamique et attractif (agriculture, artisanat, commerce, services...). Notre politique d'accueil joue un rôle essentiel.*
- développer le tourisme, élément fondamental de notre économie. Nous avons de nombreux atouts : patrimoine, services, qualité de vie et bien d'autres.*
- profiter de l'attractivité grandissante de notre territoire en raison de la crise actuelle. Nous voyons bien que la crise sanitaire attire de nouveaux habitants. L'engouement pour l'acquisition de maisons en est une preuve.*
- organiser un réseau médical qui irrigue tout le territoire, ce qui est un très grand défi.*
- pour le service des ordures ménagères, faire une réforme définitive de l'organisation et du financement et promouvoir le tri sélectif.*
- passer d'une communication inexistante à une communication conséquente : comptes rendus des conseils communautaires dans la presse, bulletin, site internet, articles de presse sur l'activité de la communauté. Faire que la communauté soit connue.*

Pour conforter et développer notre tissu économique, nous avons mis en place un règlement pour aider les commerçants et artisans dans leur investissement en collaboration avec la Région. Nous avons aussi décidé d'aider les communes pour le maintien ou l'implantation du dernier commerce. Nous aidons aussi à l'installation d'exploitations agricoles.

Nous développons les services à la population : fibre optique, création d'une 3ème crèche sur le secteur nord, politique de la jeunesse, maisons de service au public labélisées, opérations environnementales

Nous sommes partenaires de deux grands dossiers essentiels : opération grand site Gerbier-Mézenc et transformation de la Croix de Bauzon.

Dans cette trop longue période du COVID, nous avons pu montrer notre capacité à réagir. En effet, en insistant, j'ai pu obtenir, mi-mars, la première vaccination de l'Ardèche hors mur avec le Bibliobus. Une deuxième série a été ensuite réalisée fin mai. Ces opérations ont eu un énorme succès avec 850 vaccinations pratiquées. Je remercie tous ceux qui ont participé et en particulier le personnel de la communauté pour l'organisation.

Notre but est de développer notre territoire. Bien sûr, nous, élus, devons croire au pays et nous avons le devoir de préparer son avenir. La polémique, le passéisme et le fatalisme ne doivent pas faire partie de notre ADN d'élus d'un territoire difficile et vaste (28 communes pour 5000 habitants) mais aux nombreux atouts. Nous devons tous nous retrousser les manches ; c'est pour cela que nos habitants nous ont élus et ils croient en nous pour donner un second

souffle à la montagne.

Nous sommes en train de réaliser un projet de territoire dont le coût est financé en totalité par l'Etat.

Mettons de côté les guerres de clocher qui fragilisent encore plus notre territoire. Nos communes ont des besoins et des moyens différents, il ne doit y avoir ni rivalités ni jalousies. Chacune fait suivant ses moyens et la volonté et le dynamisme de ses élus.

Une personne envieuse et jalouse ne se rend pas plus heureuse pour cela. Il en est de même pour les communes.

Essayons de construire un esprit communautaire, la première obligation d'un élu est de croire au pays. Si ce n'est pas le cas, il n'est pas digne de cette fonction.

Depuis plus de 40 ans je crois à la Montagne, je compte sur votre soutien et votre action dans l'intérêt de la Montagne d'Ardèche.

Je remercie les élus pour leur assiduité, leur travail et leur dévouement.

Je remercie aussi l'ensemble du personnel pour son travail.

CROYONS EN LA MONTAGNE D'ARDECHE



LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT

Sébastien PRADIER

Cher(e)s habitant(e)s de la Montagne d'Ardèche,

Depuis le 16 juillet 2021, l'exécutif rassemblée autour du président Jacques Genest est au travail pour conduire la Communauté de communes Montagne d'Ardèche. Chaque vice-président a reçu des délégations de sa part. La communication qui lui est chère, m'a été attribuée en tant que 1er vice-président. Cela montre la volonté du président de communiquer et d'expliquer le rôle, le fonctionnement, la politique de notre Communauté de communes à chacun de vous. Les deux premières mesures mises en place en terme de communication sont la création d'un bulletin communautaire, qui paraîtra deux fois par an (été et hiver) dont vous recevez aujourd'hui le premier numéro, et la création du site internet de la Cdc qui vous permettra de trouver des informations détaillées, ainsi que l'ensemble de nos services. Celui-ci sera mis en ligne à l'automne 2021.

Nous avons fait le choix de vous présenter un bulletin largement illustré. Chaque vice-président ou conseiller délégué y présente son activité des six derniers mois et le thème des déchets y est amplement abordé par Louis Michel, vice-président en charge des ordures ménagères. Dans ce premier numéro, vous découvrirez le projet de la construction du siège de la Cdc lancé en début d'année ainsi que l'histoire de l'abbaye de Mazan, site incontournable de notre territoire.

Je tiens à remercier l'ensemble des élus et du personnel pour leur travail pour construire ce bulletin. Nous espérons tous que vous y trouverez un intérêt, et qu'il vous permettra de mieux connaître le fonctionnement de la Communauté de communes.

Concernant les associations, le conseil communautaire de mai a validé les règlements d'attribution de subventions aux associations. Celles-ci s'adressent à toutes les associations, qui organisent des manifestations sportives, culturelles, sociales, et autres événements importants. Nous avons demandé à chaque maire de nous communiquer les adresses des présidents d'associations, afin de leur transmettre directement les dossiers. Dès leur réponse, nous transmettrons l'ensemble des documents par mail : en cas d'oubli, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'accueil de la Cdc.

Je vous souhaite une bonne lecture ainsi qu'un bel été, dans des conditions qui semblent à l'heure où nous écrivons ces lignes, un peu plus simples à vivre que l'année que nous venons de passer.

SOMMAIRE

P. 5 - PRÉSENTATION DE L'EXÉCUTIF DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (CDC)

P. 6 - DOSSIERS EN COURS

P. 10 - CONSTRUCTION DU SIÈGE

P. 12 - RUBRIQUE HISTOIRE : ABBAYE DE MAZAN

P. 13 - CARTE DE RANDONNÉE DÉTACHABLE

P. 17 - RUBRIQUE GÉOLOGIE : LE MAAR ET LE DOLMEN D'ÉCHAMPS

P. 18 - DOSSIER COMMUNAUTAIRE : LES ORDURES MÉNAGÈRES

P. 22 - ACTUALITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN IMAGES

P. 26 - PROGRAMME DE L'ÉTÉ : NATURE ET DÉCOUVERTE - VISITES GUIDÉES

P. 27 - CONTACTS



Exécutif 2020-2026



Jacques GENEST
Président

La Communauté de communes Montagne d'Ardèche (Cdc) est dirigée par un conseil communautaire qui est composé de délégués des communes membres, élus dans le cadre de l'élection municipale. Le conseil communautaire est composé pour cette mandature 2020-2026, de 37 conseillers, qui ont élu le président M. Jacques Genest, le 16 juillet 2020. L'exécutif est également composé, avec le président, de 8 vice-président(e)s et de 5 conseillers délégués.

VICE-PRESIDENTS



Sébastien PRADIER
1er VP

Sport, vie associative, communication, voirie intercommunale



Emile LOUCHE
2nd VP

Culture, patrimoine, interlocuteur privilégié des acteurs du thermalisme



Martine IMBERT
3ème VP

Développement économique, commerce, artisanat



Michel LOUIS
4ème VP

Ordures ménagères



Laurence PREVOST
5ème VP

Finances, prospective financière, moyens généraux, transition écologique



Cyril MALLET
6ème VP

Politique d'accueil, agriculture, forêt, personnes âgées et handicapées, mobilité



Karine ACCASSAT
7ème VP

Services à la pop : santé, petite enfance, enfance, jeunesse, enseignement, avec maisons de service



Charles VALETTE
8ème VP

Environnement, tourisme

CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



Claude BRUN

Aménagement numérique et de la fibre optique - Interlocuteur privilégié d'ADN



Bernard JACQUEMIN

Urbanisme dont le PLUi, du logement et du SPANC



Dominique ALLIX

Sentiers randonnées - Interlocuteur privilégié du SMA



Jérôme DELDON

Informatique et rattaché au 8ème vice-président (tourisme)



Christian VIDAL

Energies renouvelables - Interlocuteur privilégié du PNR



CULTURE

Emile LOUCHE, VP en charge

EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

La Convention d'Education Artistique et Culturelle est signée entre la Communauté de communes (Cdc), le département, la région, l'état (DRAC, DRAF, Education nationale), Canope, la CAF.

Elle a pour volonté d'œuvrer en faveur d'un large accès aux arts et à la culture de tous les habitants du territoire sur tous les temps (scolaire, extra-scolaire, loisirs) et dans tous les lieux (EHPAD, bibliothèques, écoles, ALSH...).

Le projet culturel de la Cdc Montagne d'Ardèche a pour ambition de développer des actions culturelles coconstruites

avec l'ensemble des acteurs concernés par le développement du territoire : les acteurs culturels et sociaux, les acteurs du tourisme, des secteurs économique et agricole ainsi que les acteurs du secteur universitaire, scientifique et environnemental.

En 2020-2021 le programme d'action permet :

- . la résidence d'artiste de Maxime Lamarche à Sainte-Eulalie (juin 2021)
- . les interventions auprès de scolaires de C. Gallois de l'Ensemble Tarentule
- . le projet « Percussions corporelles et voix » dans deux ALSH (juillet 2021)
- . le projet atelier d'écriture et de photos dans le cadre de « Dis-moi dix mots » à l'EHPAD et à l'ESAT
- . des ateliers d'éducation à l'image avec

le collège, le club ado et une formation à destination des intervenants en partenariat avec la Maison de l'Image.

CINÉMA À LA MONTAGNE

Afin de permettre à chaque habitant d'accéder à des séances de cinéma, la Cdc en partenariat avec la Maison de l'Image, propose la diffusion de séances de cinéma avec des films récents dans les villages du territoire en salle ou en plein air.

Le 26 juillet à Cros de Géorand : "Antoinette dans les Cévennes".

Le 15 août à Saint-Etienne-de-Lugdarès



ECONOMIE

Martine IMBERT, VP en charge

J'ai l'honneur et le plaisir, en tant que vice-présidente, d'être en charge de l'économie au sein de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche (Cdc). Le développement et le maintien économiques de notre territoire sont au cœur de mes priorités.

Nous vivons une crise sanitaire qui a durement touché nos acteurs économiques. Notre rôle est d'être à leurs côtés afin de les accompagner au mieux dans leurs projets, mais également pendant toute la durée de notre mandat. Nous avons donc mis en place une aide au développement du commerce et de l'artisanat avec point de vente en corrélation avec la Région, mais également une aide au dernier commerce proposé aux collectivités

afin de dynamiser nos villages. L'action de la Cdc est le renforcement de l'attractivité du territoire en soutenant nos commerces et l'artisanat en lien avec l'agriculture et le tourisme.

Communauté de communes Montagne d'Ardèche

AIDES ECONOMIQUES

Aide au développement du commerce et de l'artisanat avec point de vente

. Réservee au commerce de proximité, cette aide finance la rénovation (vitrines, accessibilité, façades, enseignes, déco et aménagement intérieur, les investissements dans les domaines de la sécurité, les économies d'énergie, le matériel professionnel)

. Dépenses : de 10 à 50 000 € HT

. Aide de la Région : 20% - plafonnée à 10 000 €

. Aide de la communauté de communes : 10 % - plafonnée à 5 000 €

Instruction : région et communauté de communes Montagne d'Ardèche

Toutes ces aides sont soumises à un dépôt de dossier avec envoi d'une lettre d'intention avant tout commencement des travaux, investissements ou signature de devis ou versement d'un acompte obtention des fonds.

ELIGIBILITE

- . Entreprises inscrites au RM ou RCS
- . Chiffre d'affaire de moins d'1 million d'€
- . Moins de 10 salariés
- . Surface de points de vente inférieure à 700m²
- . Indépendants
- . Sauf professions libérales, hébergements



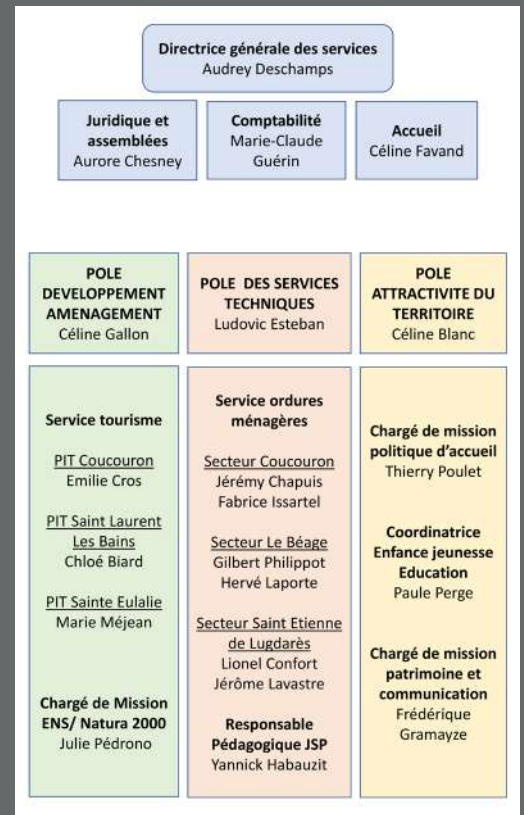
RESSOURCES HUMAINES

Laurence PREVOST, VP en charge

QU'EST-CE QU'UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ? QUI SONT NOS AGENTS ?

Une communauté de communes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe des communes ayant pour objectif d'établir un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace en milieu rural. Elle rassemble des moyens dispersés et structure des initiatives locales. Elle favorise le développement économique local et relance la politique d'aménagement du territoire. Une communauté de communes possède un pouvoir fiscal propre et exerce de plein droit à la place des communes, des actions relevant des compétences dont les enjeux dépassent ceux d'une seule commune.

La communauté de communes regroupe un ensemble de moyens (humains, matériels etc...) mis en œuvre au quotidien pour assurer les nombreuses compétences dont elle a la charge. Il est important de vous présenter les personnes qui œuvrent au quotidien aux côtés des élus. Souvent, en tant qu'élus, nous sommes sur le devant de la scène. Il me paraît essentiel aujourd'hui de mettre à l'honneur les agents qui nous accompagnent au quotidien pour mettre en musique nos projets de territoire et vous rendre un service de qualité.



POLITIQUE D'ACCUEIL

Cyril MALLET, VP en charge

Véritable levier pour le développement économique et démographique de notre territoire, « La Politique d'Accueil » initiée par la Communauté de communes Montagne d'Ardèche, est issue de l'appel à projet « Relever le défi démographique » lancé par le Groupement d'Intérêt Public du Massif Central, sur financements du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Le travail mené jusqu'à présent a permis de recenser environ une centaine de porteurs de projets dont environ 50 % ont concrétisé à ce jour leur installation. Que ce soit pour les aider dans la construction de leur projet

professionnel, et dans la création de leur entreprise, qu'il s'agisse d'aider à l'intégration de nouveaux arrivants ou de soutenir les initiatives locales, cette politique a permis de voir fleurir des projets dans pratiquement l'ensemble des communes du territoire et dans différents domaines: agriculture, artisanat, artisanat d'art, entrepreneuriat, santé, tourisme, activités de pleine nature, nouvelles technologies.

Pour 60% il s'agit de jeunes actifs. Pour 40% de reconversions professionnelles. C'est grâce à de multiples partenariats patiemment construits et rendus opérationnels que l'ensemble de

ces résultats a pu être possible. Un partenariat, socle et cœur du dispositif, mobilisant :

- . l'accompagnement des 3 chambres consulaires
- . le soutien financier de la Plateforme Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale (ISDPAM)
- . l'appui d'un dispositif original de promotion externe, avec le regroupement de 11 territoires ruraux de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le réseau ENVIE d'R.

Retrouvez toutes les informations sur la Politique d'Accueil sur <https://www.montagne-ardeche.fr/>



ENFANCE - JEUNESSE

Karine ACCASSAT, VP en charge

La Communauté de communes (Cdc) a en charge la compétence enfance-jeunesse. L'ensemble des structures doit disposer d'un projet éducatif qui repose sur le projet éducatif territorial qui vise à développer sur le territoire une politique locale et globale concertée et évaluée en faveur des enfants et des jeunes ; il vise à favoriser l'accès des enfants et des jeunes à des projets d'éducation populaire, à l'autonomie et à l'engagement citoyen afin qu'ils trouvent leur place dans la société.

Les micro-crèches de Coucouron et de Saint-Etienne-de-Lugdarès accueillent les enfants de 3 mois à 3 ans, avec un agrément de 10 places.

Les accueils de loisirs sans hébergement de Coucouron, Saint-

Etienne-de-Lugdarès et Le Béage fonctionnent pendant la période des vacances scolaires (et le mercredi pour Coucouron et Saint-Etienne-de-Lugdarès).

Les accueils de loisirs ados de Coucouron et Saint-Etienne-de-Lugdarès accueillent les adolescents de 11 à 17 ans, proposent et encadrent des activités culturelles, sportives, de loisirs.

En 2020, une convention territoriale globale a été signée entre la Cdc et la Caisse d'Allocations Familiales. Elle a permis de rédiger des fiches actions programmées entre 2020 et 2023 afin :

- . d'optimiser l'offre d'accueil en fonction des besoins des familles
- . de développer une offre d'accueil individuelle ou collective sur le territoire favorisant une meilleure

couverture

. de soutenir l'émergence des projets de jeunes et le développement d'une information adaptée

. d'accompagner l'émergence d'une politique de soutien à la parentalité

. de favoriser l'accès aux services de proximité pour tous les habitants

. de mettre en réseau des acteurs pour une réelle cohésion sur le territoire.

Dans ce cadre, des actions sont déjà en cours avec notamment le projet de micro-crèche sur le secteur nord du territoire. Une page Facebook "Enfance Jeunesse Montagne d'Ardèche" a été créée et la première Journée des Familles a eu lieu le samedi 3 juillet à Saint-Cirgues-en-Montagne.

Concernant les maisons France Services, retrouvez les informations en page 26.



ENVIRONNEMENT

Charles VALETTE, VP en charge

La qualité exceptionnelle de notre territoire n'est plus à démontrer.

De nombreuses espèces (loutre, buxbaumie verte, crapaud sonneur à ventre jaune) et milieux remarquables (tourbières, prairies fleuries, rivières) constituent les richesses du territoire. Afin de transmettre aux générations futures ce patrimoine exceptionnel, la Communauté de communes (Cdc) s'implique à travers sa politique environnementale.

NATURA 2000 - La Cdc porte l'animation de 2 sites Natura 2000 sur les bassins versants de l'Allier et de La Loire. Ce dispositif est issu de la politique Européenne de préservation de la biodiversité. Il vise à la préservation d'habitats et d'espèces emblématiques, rares ou menacées de disparition à l'échelle européenne. Il permet à chaque propriétaire ou gestionnaire de s'engager, dans une démarche de préservation de la biodiversité via

des outils contractuels tels que les Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC). Ces mesures permettent d'accompagner les exploitations dans le développement de pratiques combinant performances économique et environnementale, ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. Des études sont menées dans le cadre de Natura 2000 afin d'améliorer les connaissances sur les espèces animales et végétales représentatives de la Montagne d'Ardèche. En 2021, la cartographie des habitats naturels du site « Allier et ses affluents » sera actualisée afin de connaître l'évolution de l'état de conservation de ces milieux.

ENS - Les Espaces Naturels Sensibles dans le cadre de la politique des départements en faveur de la nature et des paysages. La Cdc est la structure animatrice de l'ENS «Tourbières et

ruisseaux à loutre de Coucouron». Les ENS ont vocation à préserver et faire découvrir au public des sites au patrimoine naturel unique à l'échelle départementale.

GEMAPI - Enfin, la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations, compétence confiée aux communautés des communes depuis 2018 par l'Etat, assure la gestion et l'entretien des cours d'eau dans un objectif de prévention du risque d'inondation. La mission de protection et de restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides, permet de répondre à ces objectifs tout en agissant sur la continuité écologique, la qualité de l'eau et la bonne santé des milieux aquatiques. La Cdc a transféré ou délégué ces missions à des établissements publics ou syndicats de rivières, mais elle assure le suivi des demandes émanant des communes et la réalisation des travaux par les structures délégataires.



LE PLUi ET LE SPANC

Bernard JACQUEMIN, VP en charge

Le PLUi est un nouveau document d'urbanisme qui sera l'outil le plus adapté pour penser, harmoniser et structurer la politique d'aménagement du territoire de la Communauté de communes.

Pour cette dernière, les objectifs sont multiples :

- . traduire le projet de territoire
- . mettre en valeur la diversité du territoire et ses enjeux d'aménagement, au regard notamment des dynamiques urbaines, rurales et environnementales
- . se doter d'outils de planification permettant d'organiser l'attractivité

du territoire et son développement économique et touristique

. parvenir à un développement urbain maîtrisé

. construire une politique cohérente sur le territoire de la Montagne d'Ardèche en matière de protection de la biodiversité et de la richesse des paysages

. mettre en œuvre la politique de l'habitat

. traduire les besoins du territoire de manière globale et cohérente, notamment en termes d'équipements, de services et de déplacements.

SPANC

En plus des ordures ménagères, le pôle des services techniques de la Cdc gère le SPANC

(service public d'assainissement non collectif)

Le service SPANC de la Cdc est joignable

au 04 66 46 59 80 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Courriel : spanc@montagne-ardeche.fr



RANDONNEES

Dominique ALLIX, conseiller délégué en charge

Cette année, la Communauté de commune a mis en place un nouveau portail sur la randonnée, celui-ci est accessible depuis le site de l'office de tourisme : <https://www.montagnedardeche.com/> via l'onglet "Bouger-se divertir".

Vous pouvez retrouver l'ensemble des boucles de randonnées, retenues, entretenues et balisées sur l'ensemble

du territoire.

A partir d'un smartphone, vous pouvez télécharger l'application "Rando Monts d'Ardèche". Cette application met à disposition le téléchargement des topo guides détaillés et illustrés, et donne accès à toutes les informations du terrain, avec ou sans connexion internet. Elle permet de suivre le tracé GPX en direct.



.....
Application "Rando Monts d'Ardèche"



ENERGIES RENOUVELABLES ET PNR

Christian VIDAL, conseiller délégué en charge

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Surnommées "énergies propres ou "énergies vertes", leur exploitation engendre très peu de déchets et d'émissions polluantes mais leur pouvoir énergétique est beaucoup plus faible que celui des énergies non renouvelables. Quelques projets sont

en cours d'étude sur notre territoire, photovoltaïque et éolien.

PNR

Le parc naturel régional des Monts d'Ardèche est un parc naturel régional issu d'un projet né en 1992 à l'initiative

des castanéiculteurs, les producteurs de châtaignes et officialisé neuf années plus tard (2001).

Il s'étend initialement sur l'ouest du département et son périmètre s'étend à quelques communes voisines de Haute-Loire.



TOURISME

Jérôme DELDON, conseiller délégué en charge

Aujourd'hui, l'office de tourisme de la Montagne d'Ardèche est un service intégré de notre collectivité, sous la forme d'une régie. En collaboration avec Charles Valette et Céline Gallon, nous travaillons actuellement aux contours d'une nouvelle organisation.

En juin 2021, la Communauté de communes a acté la mise en place d'un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) et validé les statuts de cette structure qui sera installée au 1er janvier 2022. Cet organe indépendant disposera de son propre effectif et d'une direction qui aura pour mission

de mener à bien la stratégie touristique que nous validerons dans un comité de direction composé d'élus mais aussi de professionnels du secteur.

Nous aurons l'occasion de vous présenter cette organisation plus en détails prochainement, lorsque la mise en oeuvre sera opérationnelle.



AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE ET FIBRE OPTIQUE

Claude BRUN, conseiller délégué en charge

QU'EST-CE QUE LA FIBRE ?

La fibre optique est une âme de verre de la taille d'un cheveu dans une gaine et le tout dans une protection. La fibre propose plusieurs niveaux de services, avec notamment :

- . la fibre à la maison pour la vidéo, le téléchargement, la téléconsultation vers le médecin, le télétravail (vu en condition Covid)
- . la fibre au bureau pour la garantie de débit et un réseau dédié pour la sauvegarde, par exemple.

QUI S'OCCUPE DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LE TERRITOIRE ?

C'est le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) créé en 2007 qui opère le déploiement de la fibre optique dans les départements de l'Ardèche (07) et de la Drôme (26)



QUELLES SONT LES ÉTAPES PRINCIPALES À SUIVRE ?

D'abord, réaliser l'adressage, signer les conventions (les communes ont un rôle important à jouer) et construire les locaux techniques (entreprises locales).

Ensuite, tirer les câbles, effectuer les raccordements et les tests : ce n'est qu'une fois les tests réalisés que les opérateurs pourront proposer des offres d'abonnements.

Pour toutes questions, contacter la hotline au 0 810 26 07 26.



CONSTRUCTION DU SIÈGE

Jacques GENEST, président de la Cdc

Actuellement, les bureaux de la Communauté de communes (Cdc) sont loués à la commune de Coucouron et se situent dans le même bâtiment que la Mairie et La Poste. Ces bureaux ne sont pas accessibles à tous, situés dans d'anciens logements, sur deux niveaux, et, sont insuffisants pour accueillir l'ensemble du personnel dans des conditions de travail satisfaisantes et répondant aux normes actuelles. De plus, la Cdc ne dispose pas de garages.

Partant de ce constat, l'exécutif a

travaillé sur deux hypothèses, à savoir, le déménagement dans d'autres locaux disponibles à Coucouron ou la construction d'un siège neuf sur un terrain disponible. Après comparaison des deux scénarii, il s'est avéré que la construction d'un bâtiment était la meilleure solution.

Car, à coût quasi identique, cette solution permet d'optimiser les espaces nécessaires et d'améliorer les charges de fonctionnement dans un bâtiment conçu avec une isolation thermique

de qualité. Cette solution permet également à la Cdc d'être propriétaire de son bâtiment.

En effet, sur proposition du conseil municipal de Coucouron un terrain à proximité de la future Maison de Santé a été cédé par la commune à la Communauté de communes pour l'euro symbolique.

Le conseil communautaire a validé cette hypothèse le 10 décembre 2020, puis, l'a confirmée par délibération en date du 24 février 2021 et a choisi le Cabinet Fabre Architecture pour la

réalisation de ce projet.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- . coût prévisionnel : 1 002 627 € HT
- . subventions DETR (Subvention Etat): 371 932 €
- . aide de la région Auvergne-Rhône-Alpes : 270 000 €
- . aide du département de l'Ardèche : 100 000 €
- . emprunt : 250 000 €
- . fonds libres : 10 695 €.



.....
« Visite du terrain où sera construit le siège de la Cdc Montagne d'Ardèche »

Soit un taux de subvention de 74 % et sur une durée de 20 ans avec un crédit au taux actuel, les mensualités seront de 1 126 €.

La motivation principale de ce projet est donc pour la Communauté de communes de devenir propriétaire de ses bureaux et que ces derniers soient adaptés à ses besoins. La location actuelle des bureaux (sans garage) à la commune de Coucouron a un coût de 1 016 € mensuel. A ce titre, les élus ont décidé de mettre fin à ce bail et de devenir propriétaire d'un siège moyennant un remboursement de crédit de 250 000 €. C'est donc une économie sur le long terme importante pour notre collectivité.

Ainsi, le siège permettra à l'ensemble des agents de travailler dans des locaux adaptés et confortables où chacun(e) sera installé(e). Lesdits locaux seront aussi accessibles aux personnes à mobilité réduite, et économes en énergie. Des garages et des locaux techniques seront construits. Une salle de réunion permettra l'organisation

de toutes les réunions de la Cdc y compris les réunions du conseil communautaire. Enfin, si à l'avenir, la Communauté de communes doit connaître un nouveau regroupement, ce siège permettra de conserver une présence sur le plateau.

Le système constructif simple permettra aussi d'optimiser les coûts (murs agglomérés + charpente fermettes). Une étude a démontré l'intérêt de créer une chaufferie bois centrale en commun avec la Maison de Santé. Les coûts seront répartis au prorata des surfaces. Son emplacement idéal à proximité de la Maison de Santé sera un plus en termes d'accès et de mutualisation.

Concernant le rétroplanning, le permis de construire a été déposé, le dossier de consultation des entreprises est en cours de réalisation, afin de lancer la consultation de celles-ci en septembre 2021. Le chantier débutera à l'automne pour une livraison au 3ème trimestre 2022.

PARTI-PRIS ARCHITECTURAL, MATÉRIAUX ET DÉLAIS

Le Cabinet Fabre Architecture explique...

Quel est le parti-pris architectural ?
L'architecture se veut en accord avec le bâti environnant, tout en limitant

au maximum les terrassements sur la parcelle. Le volume est évidé au niveau de la zone d'entrée pour la rendre plus

facilement repérable depuis l'espace de stationnement. Nous retrouvons également ce jeu de plein et de vide afin de créer des événements en façade.



.....
« Image en 3 D du projet de Fabre Architecture »

Quels sont les matériaux choisis pour habiller le bâtiment ?

Notre choix se porte sur un bardage métallique, matériaux recyclable à l'infini. Créant ainsi une unité entre toiture et façade et liant les deux bâtiments entre eux.

Et selon vous, quand les travaux pourront-ils commencer ?

Une fois les entreprises consultées, le démarrage des travaux est prévu pour le dernier trimestre 2021 ; c'est-à-dire très prochainement !

1119-1123

L'ABBAYE DE MAZAN

UN SITE D'EXCEPTION EN MONTAGNE D'ARDÈCHE

L'abbaye de Mazan aujourd'hui ruinée, est la première abbaye cistercienne fondée en Languedoc. Elle est notamment connue pour avoir fondé quatre autres abbayes : les abbayes de Sylvanès (1136) et de Bonneval (1147) en Rouergue et celles de Sénanque (1148) et du Thoronet (1136) en Provence.

L'histoire de l'abbaye de Mazan commence le III des ides de novembre (11 novembre) 1119. C'est à cette date que le seigneur Pierre Itier de Géorand, « noble et illustre chevalier (1) » cède une partie de son domaine à l'évêque de Viviers, Léodegaire, pour qu'une petite communauté d'ermites s'installe dans les montagnes du Haut Vivarais. Ce domaine s'appelle « le Mas-d'Adam » qui donnera par la suite le toponyme Mazan.

A son arrivée, la petite communauté se serait installée au lieu-dit Mazan Viel, vraisemblablement la colline juste au-dessus du site que nous connaissons. Mais l'emplacement initial est loin d'être idéal pour construire une abbaye. Ainsi, des moines venus de l'abbaye cistercienne dauphinoise de Bonnevaux (fondée en 1117) conduits par le célèbre Amédée d'Hauterive, viennent lui prêter main-forte et lui conseillent de déménager sur le lieu actuel. Cette seconde installation, tout près du ruisseau de Mazan, permet à la communauté d'avoir l'eau courante à l'intérieur de l'abbaye (viviers, forge, lavabo), et lui permet également d'être mieux protégée des intempéries. En effet, l'abbaye de Mazan, comme le veut

la tradition, est érigée dans un petit vallon entouré de collines « *en un lieu sauvage, près du ruisseau des Itiers, qui se jette dans la Loire (2)* ». Les cisterciens choisissent plutôt les vallées pour construire leurs abbayes car selon le grand Saint Bernard, elles seraient un endroit favorable à l'élévation de l'âme, plus propices à l'intériorisation et à la prière.

A la mi-juillet 1123, l'abbaye de Mazan est officiellement rattachée à l'ordre de Cîteaux via l'abbaye de Bonnevaux: Dom Pierre Itier, fils du seigneur fondateur en devient le premier abbé.

Il existerait par conséquent deux fondations : d'abord, la fondation chronologique, le 11 novembre 1119, jour de la donation des terres (date inscrite sur les tables de Cîteaux), ensuite, la fondation historique, en juillet 1123, lorsque Dom Pierre Itier

prend possession de l'abbaye et que les règles cisterciennes commencent à être appliquées par les moines.

Aujourd'hui, l'abbaye de Mazan appartient à la commune de Mazan l'Abbaye. Le site est géré par la Communauté de communes Montagne d'Ardèche qui y organise régulièrement des visites guidées, sur réservation pour les groupes en hors saison et à jours et horaires fixes en juillet et en août.

. Pour tout renseignement concernant les visites guidées, appeler le :
06 11 97 84 04.

(1) Chanoine Therme, *Etude documentaire, critique, historique sur la fondation et les fondateurs de Notre-Dame-de-Mazan, 1119-1123*, 1952, p. 14

(2) Dom Devic et Dom Vaissette, *Histoire générale du Languedoc*, T. 4, 1872, p. 601

.....
« L'abbaye de Mazan »



1 Le sentier du Pradal

Distance : 50 km (aller et retour)
 Dénivelé : 1000 m

Le sentier du Pradal est un sentier de randonnée qui traverse le Parc National de la Vallée de la Vanoise. Il est considéré comme l'un des plus beaux sentiers de France. Le sentier est très agréable et offre une vue magnifique sur la vallée de la Vanoise.

10 Les Cour - Ferme de Bourladar

Distance : 10 km
 Dénivelé : 200 m

Le sentier des Cour est un sentier de randonnée qui traverse le Parc National de la Vallée de la Vanoise. Il est considéré comme l'un des plus beaux sentiers de France. Le sentier est très agréable et offre une vue magnifique sur la vallée de la Vanoise.

19 Usse - Serre de Chabans

Distance : 10 km
 Dénivelé : 100 m

Le sentier de l'Usse est un sentier de randonnée qui traverse le Parc National de la Vallée de la Vanoise. Il est considéré comme l'un des plus beaux sentiers de France. Le sentier est très agréable et offre une vue magnifique sur la vallée de la Vanoise.

28 Col du Mirogler

Distance : 10 km
 Dénivelé : 1000 m

Le sentier du Col du Mirogler est un sentier de randonnée qui traverse le Parc National de la Vallée de la Vanoise. Il est considéré comme l'un des plus beaux sentiers de France. Le sentier est très agréable et offre une vue magnifique sur la vallée de la Vanoise.

2 Les Balcons

Distance : 10 km
 Dénivelé : 1000 m

Le sentier des Balcons est un sentier de randonnée qui traverse le Parc National de la Vallée de la Vanoise. Il est considéré comme l'un des plus beaux sentiers de France. Le sentier est très agréable et offre une vue magnifique sur la vallée de la Vanoise.

11 Le Chénorot

Distance : 10 km
 Dénivelé : 1000 m

Le sentier du Chénorot est un sentier de randonnée qui traverse le Parc National de la Vallée de la Vanoise. Il est considéré comme l'un des plus beaux sentiers de France. Le sentier est très agréable et offre une vue magnifique sur la vallée de la Vanoise.

20 Labret - Luc

Distance : 10 km
 Dénivelé : 1000 m

Le sentier de Labret est un sentier de randonnée qui traverse le Parc National de la Vallée de la Vanoise. Il est considéré comme l'un des plus beaux sentiers de France. Le sentier est très agréable et offre une vue magnifique sur la vallée de la Vanoise.

29 Cirque des Bouterres Mont Médoc

Distance : 10 km
 Dénivelé : 1000 m

Le sentier du Cirque des Bouterres est un sentier de randonnée qui traverse le Parc National de la Vallée de la Vanoise. Il est considéré comme l'un des plus beaux sentiers de France. Le sentier est très agréable et offre une vue magnifique sur la vallée de la Vanoise.

3 Entre pastures et tourbières

Distance : 10 km
 Dénivelé : 1000 m

Le sentier Entre pastures et tourbières est un sentier de randonnée qui traverse le Parc National de la Vallée de la Vanoise. Il est considéré comme l'un des plus beaux sentiers de France. Le sentier est très agréable et offre une vue magnifique sur la vallée de la Vanoise.

12 Les Drailles et bord de la Lave

Distance : 10 km
 Dénivelé : 1000 m

Le sentier des Drailles est un sentier de randonnée qui traverse le Parc National de la Vallée de la Vanoise. Il est considéré comme l'un des plus beaux sentiers de France. Le sentier est très agréable et offre une vue magnifique sur la vallée de la Vanoise.

21 La Peyronnet - Trégois

Distance : 10 km
 Dénivelé : 1000 m

Le sentier de la Peyronnet est un sentier de randonnée qui traverse le Parc National de la Vallée de la Vanoise. Il est considéré comme l'un des plus beaux sentiers de France. Le sentier est très agréable et offre une vue magnifique sur la vallée de la Vanoise.

30 Château de Montaur

Distance : 10 km
 Dénivelé : 1000 m

Le sentier du Château de Montaur est un sentier de randonnée qui traverse le Parc National de la Vallée de la Vanoise. Il est considéré comme l'un des plus beaux sentiers de France. Le sentier est très agréable et offre une vue magnifique sur la vallée de la Vanoise.

4 Au pays des sucs - le tour de Montol

Distance : 10 km
 Dénivelé : 1000 m

Le sentier Au pays des sucs est un sentier de randonnée qui traverse le Parc National de la Vallée de la Vanoise. Il est considéré comme l'un des plus beaux sentiers de France. Le sentier est très agréable et offre une vue magnifique sur la vallée de la Vanoise.

13 Le Pocher de Plaioux - Mer d'Écluse

Distance : 10 km
 Dénivelé : 1000 m

Le sentier du Pocher de Plaioux est un sentier de randonnée qui traverse le Parc National de la Vallée de la Vanoise. Il est considéré comme l'un des plus beaux sentiers de France. Le sentier est très agréable et offre une vue magnifique sur la vallée de la Vanoise.

22 Les Arces

Distance : 10 km
 Dénivelé : 1000 m

Le sentier des Arces est un sentier de randonnée qui traverse le Parc National de la Vallée de la Vanoise. Il est considéré comme l'un des plus beaux sentiers de France. Le sentier est très agréable et offre une vue magnifique sur la vallée de la Vanoise.

31 Le chemin du facteur - Saxe-Montal

Distance : 10 km
 Dénivelé : 1000 m

Le sentier du chemin du facteur est un sentier de randonnée qui traverse le Parc National de la Vallée de la Vanoise. Il est considéré comme l'un des plus beaux sentiers de France. Le sentier est très agréable et offre une vue magnifique sur la vallée de la Vanoise.



Montagne d'Ardèche

Communauté de Communes

ITINÉRAIRES de RANDONNÉES

Informations :

- **Office de Tourisme**
montagne-ardèche.com
Cooxibard
Tél. 04 66 69 09 37
- **Point Information Touristique**
Sablès-Establès
Tél. 04 75 30 01 71
- **Point Information Touristique**
Saints-Laurent-Jus-Bains
Tél. 04 66 66 09 94





Montagne d'Ardèche
Communauté de Communes

ITINÉRAIRES DE RANDONNÉES

Logo: MJC

Logos: Puy de France, Ardèche, and other regional symbols.

Images: Hikers on a trail, a scenic mountain view, and a hiker with a dog.

APPLICATION TELECHARGEABLE - A partir d'un smartphone vous pouvez télécharger l'application "Rando Monts d'Ardèche". Cette application met à disposition le téléchargement des topo guides détaillés et illustrés et donne accès à toutes les informations du terrain, avec ou sans connexion internet. Elle permet de suivre le tracé GPX en direct.



5 **Dati gorgias de la Boma**
Les crêtes de Pissoulloze

Départ : Boma

Altitude : 1000m / **Longueur :** 100km

Les crêtes de Pissoulloze sont une succession de crêtes de rochers qui se succèdent sur une distance de 100 km. Elles sont situées dans le département de Boma, à l'est de la République démocratique du Congo.




6 **La tour de Villerevue**
Le moulin de Coubet

Départ : Cote-d'Ivoire

Altitude : 100m / **Longueur :** 100km

La tour de Villerevue est une tour de pierre qui se dresse sur un plateau. Elle est située dans le département de Cote-d'Ivoire, à l'est de la République démocratique du Congo.




7 **La lac d'Isserles et**
le lac de Charchemusa

Départ : Lac-d'Isère

Altitude : 100m / **Longueur :** 100km

Le lac d'Isserles est un lac d'altitude qui se situe dans le département de Lac-d'Isère, à l'est de la République démocratique du Congo.




8 **La sommité des**
Trois Selimens

Départ : St-Etienne-de-Léopoldville

Altitude : 100m / **Longueur :** 100km

La sommité des Trois Selimens est une montagne qui se dresse dans le département de St-Etienne-de-Léopoldville, à l'est de la République démocratique du Congo.




9 **Serre de l'Épied**

Départ : St-Cyprien-en-Minganga

Altitude : 100m / **Longueur :** 100km

La serre de l'Épied est une serre qui se situe dans le département de St-Cyprien-en-Minganga, à l'est de la République démocratique du Congo.




10 **L'eau et sa force**

Départ : La Grande-Obisssand

Altitude : 100m / **Longueur :** 100km

L'eau et sa force est un projet qui vise à améliorer l'accès à l'eau potable dans le département de La Grande-Obisssand, à l'est de la République démocratique du Congo.




15 **Maurin**

Départ : Lépinois

Altitude : 100m / **Longueur :** 100km

Maurin est un village qui se situe dans le département de Lépinois, à l'est de la République démocratique du Congo.




16 **Le lac**
Les Chamouons

Départ : Le Bass-Hauton-en-Bour

Altitude : 100m / **Longueur :** 100km

Le lac Les Chamouons est un lac qui se situe dans le département de Le Bass-Hauton-en-Bour, à l'est de la République démocratique du Congo.




17 **Antier - Mas de la**
Grange

Départ : Calanduluc

Altitude : 100m / **Longueur :** 100km

Antier - Mas de la Grange est un village qui se situe dans le département de Calanduluc, à l'est de la République démocratique du Congo.




18 **Le Tour du lac**

Départ : Lac-d'Isère

Altitude : 100m / **Longueur :** 100km

Le Tour du lac est un projet qui vise à améliorer l'accès à l'eau potable dans le département de Lac-d'Isère, à l'est de la République démocratique du Congo.




23 **La source de l'arche**

Départ : Bel Air (Boma)

Altitude : 100m / **Longueur :** 100km

La source de l'arche est une source d'eau qui se situe dans le département de Bel Air (Boma), à l'est de la République démocratique du Congo.




24 **Sac de Buisson**
Sac de partage

Départ : Buisson

Altitude : 100m / **Longueur :** 100km

Sac de Buisson est un village qui se situe dans le département de Buisson, à l'est de la République démocratique du Congo.




25 **Les Eperviers**
Chalouvent

Départ : St-Cyprien-en-Minganga

Altitude : 100m / **Longueur :** 100km

Les Eperviers Chalouvent est un village qui se situe dans le département de St-Cyprien-en-Minganga, à l'est de la République démocratique du Congo.




26 **La Colla**

Départ : St-Cyprien-en-Minganga

Altitude : 100m / **Longueur :** 100km

La Colla est un village qui se situe dans le département de St-Cyprien-en-Minganga, à l'est de la République démocratique du Congo.




27 **Vassilas - Pont de la**
belette

Départ : La Grande-Obisssand

Altitude : 100m / **Longueur :** 100km

Vassilas - Pont de la belette est un village qui se situe dans le département de La Grande-Obisssand, à l'est de la République démocratique du Congo.




32 **Le tour du**
Mésène

Départ : Boma

Altitude : 100m / **Longueur :** 100km

Le tour du Mésène est un projet qui vise à améliorer l'accès à l'eau potable dans le département de Boma, à l'est de la République démocratique du Congo.




33 **Circuit de**
Tampoyre

Départ : La Boma

Altitude : 100m / **Longueur :** 100km

Circuit de Tampoyre est un circuit qui se situe dans le département de La Boma, à l'est de la République démocratique du Congo.




34 **Le tour des**
Itanoyre

Départ : St-Martin

Altitude : 100m / **Longueur :** 100km

Le tour des Itanoyre est un projet qui vise à améliorer l'accès à l'eau potable dans le département de St-Martin, à l'est de la République démocratique du Congo.




35 **Da pont de la**
Verestre au
Mignol

Départ : St-Alex-en-Minganga

Altitude : 100m / **Longueur :** 100km

Da pont de la Verestre au Mignol est un pont qui se situe dans le département de St-Alex-en-Minganga, à l'est de la République démocratique du Congo.




36 **Le lac**

Départ : Le lac

Altitude : 100m / **Longueur :** 100km

Le lac est un lac qui se situe dans le département de Le lac, à l'est de la République démocratique du Congo.




BORÉE

ECHAMPS

LE MAAR ET LE DOLMEN

Contrairement à de nombreux autres volcans de la région du Mézenc qui datent d'une période ancienne, le maar d'Echamps témoigne d'un volcanisme récent, à savoir la période quaternaire (environ un million d'années). Le volcan d'Echamps a la particularité d'avoir connu deux phases bien distinctes : d'abord une phase phréatomagmatique (la rencontre de la lave montante avec de l'eau), ensuite une

phase strombolienne, se caractérisant par l'émission d'une lave fluide formant des coulées.

Aujourd'hui, ce maar, comblé par une accumulation de coulées de lave, n'est identifiable que parce qu'il ressemble à un vaste et verdoyant plateau (2 km de diamètre) qui collecte les eaux de pluie permettant ainsi la formation de sources, comme celle de Molines.

A voir aussi, tout près du village d'Echamps, le dolmen d'Echamps, un monument funéraire de type simple,

datant du Néolithique que l'on appelle localement le dolmen des Baumes ou la grotte de Saint-Martin.

.....
« Le dolmen d'Echamps »



.....
« Le maar d'Echamps »



DOSSIER COMMUNAUTAIRE ORDURES MENAGERES

MICHEL LOUIS - Vice président en charge

Suite à sa création le 1er janvier 2017, la Communauté de communes Montagne d'Ardèche (Cdc) est compétente notamment en matière de collecte et de traitement des déchets.

Depuis trois ans, le tri sélectif et la collecte des ordures ménagères sont une des priorités majeures de la Communauté de communes. Le coût du traitement des ordures ménagères ne cesse d'augmenter. Il est impératif de rationaliser le service ordures ménagères de la collectivité et il est très important de bien trier pour réduire les coûts : cartons, bouteilles en verre, plastiques, papiers, journaux etc.

LES OM EN QUELQUES CHIFFRES

Recettes 2020 : 1 067 734,09 € - Dépenses 2020 : 957 496,02 €
Prévisionnel 2021 : 1 094 309,11 € de dépenses et de recettes dont
281 329,50 € de dépenses et recettes d'investissement

Participation au SIDOMSA*

2020 : 282 860 €
2021 : 299 365 €

Le SIDOMSA assure la gestion des déchetteries, collecte le verre et le papier. Il valorise l'ensemble des déchets.



LES TARIFS DE REOM SUIVANTS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2021 :

- . Ménages : 129 € par hébergement
- . Chambres d'hôtels, chambres d'hôtes : 12,9 € par lit
- . Tourisme (gîtes d'étapes et gîtes de groupes, location touristique meublée) : 129 € (moins de 20 lits), 258 € (21 à 40 lits), 516 € (41 à 60 lits), 774 € (61 à 80 lits), 1 161 € (81 lits et plus)
- . Résidences pour personnes âgées (maisons de retraite, foyers de vie, ESAT, résidences services) : 77.4 € par chambre
- . Campings : 38.7 € par emplacement
- . Restaurants <= 70 couverts : 258 €
- . Restaurants > 70 couverts : 387 €
- . Commerces :
 - Commerces et artisans de toute nature : 129 €
 - Production et transformation alimentaire : 387 €
 - Grandes et moyennes surfaces : 516 €

Les recettes de REOM représentaient en 2020 639 459,44 €
(prévisionnel 2021 : 700 000 €)

Les camions-bennes de la Cdc collectent les ordures ménagères dans les containers verts et le tri sélectif dans les containers jaunes.



RÉDUCTION DES POINTS DE COLLECTES DEPUIS JANVIER 2021

En accord avec les élus locaux et dans le but de diminuer les coûts, les points de collectes ont été réduits. Pour 2023, tous les points seront équipés de colonnes à grande capacité ou de semi-enterrés, voire les deux.

- . Décembre 2020 : 387 points de collectes.
- . Juin 2021 : 217 points de collectes.

Exemples de points de collectes semi-enterrés (à gauche) et de colonnes (à droite), envisagés par la Cdc



LE TRI SELECTIF AU QUOTIDIEN

ENSEMBLE
DIMINUONS LES DÉCHETS
CONTINUONS A MIEUX TRIER

L'augmentation constante du volume des déchets et l'obligation de trier toujours davantage, nécessitent de prendre de nouvelles dispositions.

Au niveau national, la loi AGECE de février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, entend justement diminuer les déchets, sensibiliser les administrés et lutter contre les dépôts sauvages.

Une collectivité territoriale comme la Communauté de communes Montagne d'Ardèche (Cdc) ne peut ignorer la stratégie nationale.

Ainsi, une harmonisation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures

Ménagères (REOM) a été votée en 2019 par le conseil communautaire afin d'uniformiser les tarifs qui dorénavant, par souci d'équité, doivent être les mêmes sur l'ensemble du territoire. En 2021, la Communauté de communes ne pourra plus user de subvention d'équilibre et le budget devra être équilibré.

Pour 2021, la REOM pour la Cdc est de 129 €.

Dans un contexte difficile, je suis conscient des efforts demandés et des contraintes que cela entraîne pour chacun de vous, administrés, artisans, commerçants ainsi que pour les élus de

chaque commune. Certaines décisions ne sont pas toujours faciles à prendre et sont parfois impopulaires.

Il nous faut donc trier plus et mieux, restructurer encore certains points de collectes dans les communes, si nous voulons apporter un service et une collecte à un coût maîtrisé.



POUR TOUT SAVOIR SUR LE TRI, SUIVEZ LE GUIDE ...

EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

BRIQUES ALIMENTAIRES



EMBALLAGES MÉTALLIQUES



BOUTEILLES ET FLACONS PLASTIQUES



Pensez au tri dans la salle de bain : flacons de shampoing, gel douche,...



PAPIERS ET CARTONNETTES

TOUS LES PAPIERS



journaux, magazines, livres, cahiers, enveloppes, bloc notes, lettres,...



+
CARTONNETTES



LE VERRE

BOUTEILLES, POTS ET BOCAUX EN VERRE



Saviez-vous que le verre se recycle à l'infini ? Le recyclage permet de préserver les ressources naturelles.



DÉCHETTERIES

Trois déchetteries sur la Montagne d'Ardèche gérées par le SIDOMSA.

. COUCOURON

Lundi de 9h à 12h
 Mercredi de 9h à 12h
 Vendredi de 14h à 17h
 Samedi de 9h à 12h

. LA PALISSE

. SAINT-ETIENNE-DE-LUGDARÈS

Mercredi de 9h à 12h
 Samedi 9h à 12h



EN VENTE 35€

COMPOSTEUR BOIS + BIO SEAU
FABRIQUÉ EN ARDÈCHE

SIDOMSA
Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères du Secteur d'Ardèche

Le SIDOMSA gère le traitement des déchets ménagers, qui sont collectés par les communautés de communes (ordures ménagères et poubelles jaunes) et par le SIDOMSA (verre, papiers, cartonnages et déchetteries).

Le SIDOMSA met tout en œuvre pour valoriser et recycler au maximum les déchets collectés.

TEL 04 75 94 33 57
WWW.SIDOMSA.NET

Les Déchetteries

Accès gratuit pour les particuliers et les communes du SIDOMSA. Déchets d'origine professionnelle non acceptés.

Déchets acceptés +

| | | | | | | | | |
|------------|---------------|-------------------|------------------|----------------|--------------|--------------------|----------|---------|
| | | | | | | | | |
| Ferrailles | Huiles moteur | Huiles de friture | Déchets de soins | Batteries | Placo-Plâtre | DEEE | Réemploi | Gravats |
| | | | | | | | | |
| Bois | Textiles | Végétaux | Déchets spéciaux | Piles et accus | Cartons | Encombrants divers | Mobilier | Pneus |

Adresses et Horaires

| | | | | |
|---|--|---|---|--|
| LASSOUE Rond point RM 102 du lundi au samedi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h15 | LARGENTIÈRE Quartier Volpaille du lundi au vendredi de 13h30 à 18h15 et le samedi de 9h à 11h45 | ST ETIENNE DE FONTBIELLOU Quartier La Sigalière du lundi au samedi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h15 | VILLEPREVÈRE DE BERG Quartier Lansac du lundi au samedi de 9h à 11h45 et le mercredi après midi de 13h30 à 17h15 | CROS DE SÈCHERAND Quartier la Poise le mercredi et le samedi de 9h à 12h |
| ST ETIENNE DE LUGDARÈS Quartier huedar le mercredi et le samedi de 9h à 12h | COUCOURON Près du stade le lundi, mercredi, samedi de 9h à 12h et le vendredi de 14h à 17h | Le SIDOMSA recycle et valorise plus de 80 % des déchets apportés en déchetteries. | | |

one two tri

mini guide du tri

Pour plus de renseignements : www.sidomsa.net
04 75 94 33 57 - contact@sidomsa.net

ATTENTION AUX DÉPÔTS SAUVAGES !



Le fait d'abandonner, de jeter ou de déverser des déchets, en un lieu public à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, constitue une contravention de 3ème classe passible à ce titre, d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

La même infraction commise à l'aide d'un véhicule constitue une contravention de 5ème classe, passible de la confiscation d'un véhicule et d'une amende de 1 500 €, montant pouvant être porté à 3 000 € en cas de récidive. (Article R.633-6 du Code Pénal).

La verbalisation peut être effectuée par chaque maire sur sa commune conformément à son pouvoir de police générale.

LE CARTON EN DÉCHETTERIE

PLIÉ ET APPLATI VOTRE CARTON SERA RECYCLÉ !

Une campagne de communication sur l'apport des cartons en déchetterie auprès des artisans, commerçants et des maisons de retraite a été menée en ce début d'année.

En effet, les cartons doivent être apportés en déchetterie et ne doivent être déposés, ni dans les containers d'ordures ménagères (verts) ni dans les containers de tri sélectif (jaunes). L'effort consenti par tous les professionnels se constate déjà et la Communauté de communes les remercie pour leur implication et leur civisme.

Les cartons apportés en déchetterie seront collectés puis valorisés pour être recyclés dans la filière papeterie.



QUELLES SOLUTIONS POUR LES DÉCHETS AGRICOLES ?

Les déchets agricoles nécessitent une collecte et un traitement particuliers.

Nous vous apportons quelques informations à ce sujet.

EMBALLAGES VIDES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Les petits bidons d'un volume inférieur ou égal à 25 l en plastique ou métal doivent être correctement vidés, rincés et égouttés, ouverts et sans bouchon.

BIDONS DE PRODUITS LESSIVIELS

Les bidons de produits lessiviels sont ouverts, rincés et égouttés et sans bouchon (bouchons repris mais dans un sac à part).

EMBALLAGES VIDES DE PRODUITS FERTILISANTS

Les sacs d'engrais sont vidés, à plat et ficelés en fagot de 50.

Les big-bag d'engrais sont vidés, entiers, sans agrafe, pliés et en fagot de 5 ou 10. Ne pas mélanger big-bag et sacs dans les fagots

FILMS D'ENSILAGE, D'ENRUBANNAGE, FICELLES ET FILETS

La collecte des films d'ensilage, d'enrubannage, de ficelles et de filets fait également partie de la filière ADIVALOR mais la mise en oeuvre n'est pas assurée par les distributeurs mais par la Chambre d'Agriculture.

Information

L. Boffelli et C. Roux (CA)

tél : 04 75 20 28 00



COLLECTE DES DÉCHETS SANITAIRES D'ÉLEVAGE

La collecte des déchets coupants, tranchants et des médicaments périmés est organisée par le GDS.

Information

tél : 04 75 64 91 85.



ATTENTION

Pour d'autres déchets agricoles, il n'y a pas encore de filière structurée comme pour les aliments du bétail (big-bag, sacs, seuu...). Alors, demandez ce service à votre distributeur/vendeur...

| Films plastiques d'élevage | | Ficelles Filets plastiques balles rondes | |
|----------------------------------|--------------------------|--|-------------------------------|
| | | | |
| Ensilage | Enrubannage | Conditionnement des fourrages, palissage vigne et horticulture | Conditionnement balles rondes |
| | | | |
| balayés et secs, pliés et roulés | secoués, pliés et roulés | propres | secoués |
| | | | |
| ficelés | en sac ou en boule | NE PAS MELANGER | en sac |

* Appareils, bidons, bouchons - Stockez votre matériel soigneusement sur le sac de collecte.

20 juillet 2020

Exécutif de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche composé, avec le président, de 8 vice-président(e)s et de 5 conseillers délégués.



Actualité de votre Cdc EN IMAGES



LES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

20 septembre 2020

Nos élus se réunissent régulièrement en conseil pour déterminer toutes les orientations de la politique communautaire et leur concrétisation en projets et actions.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (CDC) MET EN PLACE SES COMMISSIONS

3 décembre 2020

Plusieurs fois remise à cause de la crise sanitaire, la mise en place des commissions a finalement eu lieu le 3 décembre. Le président avait proposé que le nombre de commissions soit limité à trois et que chaque conseiller ne puisse être que dans une commission. Il avait également souhaité, pour partager les responsabilités, que les présidents et vice-présidents des commissions ne soient pas membres

de l'exécutif. Cela a bien été suivi. Le résultat des votes est le suivant :

- . Animation du territoire ;
Président : Thibaut Robert.
Vice-président : Francis Enjolras.
- . Aménagement du territoire ;
Président : James Bouvier.
Vice-président : Franck Méjean.
- . Finances, économie, agriculture, forêts et tourisme ;
Président : Thierry Maillet.

Vice-président : Sébastien Bourdely.

Ensuite, on procéda à la mise en place de la Clect (Commission locale d'évaluation des charges transférées) qui est chargée de veiller à l'équité des transferts financiers entre la Cdc et les communes. Elle regroupe un délégué par commune. Monsieur Genest en a été élu président et Isabelle Levêque vice-présidente.

VISITE DE SANDRINE GENEST A L'ESPACE DE COWORKING

7 août 2020

Sandrine Genest, conseillère régionale est venue visiter "La Source", un espace de travail partagé à Sainte-Eulalie. Vingt mille euros de travaux ont été réalisés : des frais maîtrisés grâce aux subventions régionales dans le cadre du contrat de ruralité pour les communes de moins de 2000 habitants. "La Source" est un espace de coworking composé d'une salle avec dix postes de travail, un bureau pour s'isoler, un espace de convivialité, permettant de se réunir, propice au partage d'expériences et à la créativité.

Ettaient notamment présents, le maire de la commune, Franck Méjean accompagné de ses adjoints, Jacques Genest, président de la Communauté



de communes (Cdc), Sébastien Pradier, 1er vice-président ainsi que Mathieu Jourdan, président de l'association de partage professionnel de la montagne ardéchoise qui a initié le projet d'espace de télétravail et de travail partagé et Thierry Poulet, chargé de mission politique d'accueil à la Cdc.



Ci-dessus, réunion de travail après la visite de "La Source" avec Sandrine Genest, conseillère générale, le président de la Cdc Montagne d'Ardèche, Jacques Genest et le 1er vice-président, Sébastien Pradier.

LES TOURBIÈRES UN PATRIMOINE À PRÉSERVER

12 et 13 septembre 2020

En ce week-end de septembre, la 4ème édition de la Fête des Tourbières avait lieu sur le haut bassin de la Loire et notamment à La Rochette, Coucouron, Sainte-Eulalie, Les Estables (Haute-Loire) etc.

A Lachapelle-Graillose, les élus du territoire sont venus se rendre compte de l'importance de préserver tourbières et zones humides ainsi

que leur biodiversité. Des animations diverses et variées étaient proposées tout au long de la journée (marché de producteurs, crieur des tourbières etc.)

La prochaine Fête des Tourbières aura lieu le samedi 11 et le dimanche 12 septembre 2021 à Coucouron, Le Plagnal et Saint-Front (Haute-Loire).



CRÉATION D'UN LIVRET D'ACCUEIL POUR LES NOUVEAUX HABITANTS ET PORTEURS DE PROJETS

23 décembre 2020



Ci-dessus, Manon Conil et Joël Nougouier (Création d'une exploitation agricole à Aстет)

En 2018, la Communauté de communes Montagne d'Ardèche (Cdc) a initié une politique d'accueil d'actifs, première politique transversale de la collectivité. L'Association de développement de la montagne ardéchoise (ADMA) a souhaité l'aider sur cette mission. Elle a donc construit un livret d'accueil en partenariat avec la mission accueil de la Cdc.

Ce document rappelle les objectifs de la politique d'accueil, divers conseils

et informations pour faciliter l'accueil de nouveaux arrivants ainsi que les coordonnées du chargé de mission préposé à l'animation de cette action. Cette plaquette est accessible auprès de Thierry Poulet, chargé de mission politique accueil à la Cdc Montagne d'Ardèche.

Site internet :

www.montagne-ardeche.fr

Tél. : 04 66 46 59 82

COVID-19 : 459 PERSONNES VACCINÉES

22 mars 2021



La première phase de la vaccination s'est terminée lundi 22 mars à Coucouron avec 459 personnes vaccinées.

Les vaccinations ont eu lieu à Coucouron, Le Béage, Le Lac d'Issarlès, Saint-Étienne-de-Lugdarès et Saint-Cirgues-en-Montagne. Cette campagne de vaccination se poursuivra au moins jusqu'en juillet, afin qu'un maximum d'habitants puisse en bénéficier.

RÉHABILITATION DE L'HÔTEL DES VOYAGEURS D'ISSARLÈS

23 avril 2021



Michel Testud, maire d'Issarlès, et des élus municipaux ont accueilli Sandrine Genest, conseillère régionale, et Jacques Genest, président de la Communauté de communes (Cdc). La municipalité a présenté le projet de réhabilitation de l'Hôtel des Voyageurs en commerce, type d'établissement inexistant à Issarlès. Le président de la Cdc a confirmé au maire que ce projet entrerait bien dans le cadre de la subvention au dernier commerce, votée le 15 avril par l'intercommunalité. La conseillère régionale a assuré du soutien de la Région pour cette opération qui devrait revitaliser le village.

LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT À LA RENCONTRE DES ÉLUS

3 avril 2021



Laurent Ughetto est allé à la rencontre des élus de la Communauté de communes. Après les mots d'accueil du président Jacques Genest, plusieurs sujets ont été abordés notamment la collaboration avec le Syndicat Mixte de la Montagne Ardéchoise (SMA) et la collecte des ordures ménagères sur les sites départementaux gérés par le SMA. Il a été aussi question du dossier Grand Site Gerbier-Mézenc et de l'aménagement de la Croix de Bauzon. Les élus ont déploré certains dysfonctionnements du SDIS et le manque de pompiers volontaires. Parmi les autres sujets abordés : le financement des réseaux d'eau, les énergies renouvelables et le thermalisme. Le président a répondu aux questions des élus et étudiera les propositions qui lui ont été faites.

SÉCURISATION DU CARREFOUR DE LAFAYETTE

29 mai 2021

En présence de la DIR et en particulier de Claude Brun, chef de projet, de Fabrice Brun, député, d'Anne Ventalon,



SOUTIEN À UN JEUNE AGRICULTEUR

20 avril 2021



M. Mirmand, jeune éleveur a bénéficié d'un prêt ISPAM (Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale) de 16000€. Le dernier programme Massif Central a permis à la Communauté de communes (Cdc) de signer une nouvelle convention d'opérations pour 2021 avec la plateforme ISPAM (soutiens financiers, outils). La Cdc était représentée par le président Jacques Genest, Cyril Mallet, vice-président en charge de la politique d'accueil, Franck Méjean, maire de Sainte-Eulalie et conseiller communautaire. La Cdc accueille de nouveaux actifs avec le soutien de partenaires financeurs du Groupement d'Intérêt Public Massif Central. L'Association de Développement de la Montagne Ardéchoise, présidée par Philippe Masclaux accompagne aussi de nouveaux arrivants.

sénatrice, de Jean Linossier, maire de Lespéron et de son adjoint Louis Michel et enfin de Jacques Genest, maire de Coucouron et président de la Communauté de communes, le lancement des travaux de sécurisation du carrefour de Lafayette a enfin eu lieu. Pour le maire de Coucouron, il s'agit de mettre un terme à un combat de plus de 20 ans, pour améliorer ce carrefour très dangereux où de nombreux accidents de la route sont à déplorer.

CONCERT CLASSIQUE ET VISITE GUIDÉE A L'ABBAYE DE MAZAN

.....

30 mai 2021

Le dimanche 30 mai, une journée culturelle s'est déroulée à l'abbaye de Mazan. En fin de matinée, une visite guidée a permis aux visiteurs de découvrir les ruines de l'abbaye cistercienne mais aussi l'œuvre d'art contemporain de Felice Varini "Un Cercle et Mille Fragments" du Partage des Eaux. Cette visite était organisée en partenariat par la Cdc Montagne d'Ardèche et le PNR.

Puis, à 14h30, les visiteurs ont assisté à un concert en plein air dans la superbe église abbatiale de Mazan.

"Les larmes de Saint-Pierre", une œuvre majeure de Roland de Lassus de 1594, a



été magnifiquement interprétée par les sept artistes de L'Ensemble Tarentule. Le concert était présenté par Labeaume en Musique qui investit toujours avec brio des sites remarquables de notre belle Ardèche. L'abbaye de Mazan était par conséquent le lieu idéal... pour transmettre le virus de la musique classique !



Les visiteurs étaient ravis, tout simplement heureux de pouvoir assister à nouveau à un événement culturel en Montagne d'Ardèche après en avoir été privés pendant des mois. La saison touristique et culturelle peut enfin commencer !

VISITE DES 3 DECHETTERIES DE LA MONTAGNE D'ARDECHE

.....

2 juin 2021



Suite à l'invitation de Jacques Genest, président de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche (Cdc) et de Louis Michel, vice-président chargé du service des ordures ménagères, Gérard Saucles, président du SIDOMSA et Cédric D'Imperio, directeur, sont venus visiter les trois déchetteries de la Cdc. Ils étaient accompagnés par Ludovic Estéban, responsable du service. A savoir que

les déchetteries sont gérées par le SIDOMSA. La visite a commencé à la déchetterie de La Palisse où ils ont été accueillis par Sébastien Pradier, maire du Cros-de-Géorand et par M. Tauleigne, son premier adjoint. Après concertation, il a été décidé de créer un groupe de travail afin d'améliorer le site. La visite a continué à Coucouron, où il a été prévu d'installer une benne supplémentaire pour les cartons qui

doivent impérativement être récoltés à part, afin d'être recyclés. Enfin, la tournée s'est terminée à Saint-Etienne-de-Lugdarès où ils ont été reçus par Françoise Benoît, maire de la commune. Suite à cette dernière visite, il a été convenu qu'il fallait améliorer le local du gardien.

Cette journée a été très constructive et le président Gérard Saucles en fut très satisfait.

QUELQUES ANIMATIONS CET ETE...

NATURE ET DECOUVERTE PROGRAMME

Juillet

Dimanche 4 juillet - 13h30 à 16h
"Les habitants du ruisseau" - Stanislas Peyronnet, guide nature
Départ: Eglise de Lespéron

Mercredi 7 juillet - 14h
"L'eau du haut" - EPAGE LOIRE LIGNON
Départ: Hameau de Villeneuve à Lachapelle-Graillose

Dimanche 11 juillet - 14h à 16h30
"Insectes" - Olivier Mathis, guide nature
Départ: Auberge de Peyrebelle à Lanarce

Dimanche 18 juillet - 9h30 à 13h
Sortie en VTT électrique - SMA
Départ: Siège du SMA à Lanarce

Dimanche 25 juillet - 10h à 16h
La formation des volcans - Julien Lhoste, guide nature
Départ: Mairie de Coucouron

Mercredi 28 juillet - 14h à 16h30
Découverte de la tourbière - Olivier Mathis, guide nature
Départ: Eglise d'Issanlas

CET ÉTÉ,

VIENS

DÉCOUVRIR

L'ESPACE

NATUREL

SENSIBLE !

**ANIMATIONS
GRATUTES**

AOÛT

Dimanche 1er août - 14h à 17h
"Le caractère sacré des tourbières, chapelle Saint-Clair" (bottes, chaussures de marche) - Elles aux Dits, guide conférencière
Départ: Mairie d'Issanlas

Mercredi 4 août - 14h à 16h30
Observation des rapaces - Olivier Mathis, guide nature
Départ: Eglise de Lachapelle-Graillose

Dimanche 8 août - 13h30 à 16h
Découverte des reptiles - Julien Lhoste, guide nature
Départ: Place du village de Lanarce

Jeu 12 août - 21h
Balade découverte de l'astronomie - Olivier Arnulf, guide nature
Départ: Le Moulin du Rayol à Lavillatte

Jeu 19 août - 20h30 à 22h30
Soirée chauve-souris - Guide Nature Randonnées
Départ: Salle Eyraud de Coucouron

Dimanche 22 août - 9h30
Canic-randonnée - La Vallée d'Amarok
Départ: La Vallée d'Amarok à Issanlas

Mercredi 25 août - 10h à 17h
Balade avec les ânes au sommet du Chapelas - Le Mas des Anes
(1 âne par famille)
Départ: Le Mas Lasseze au Plagnol

Dimanche 29 août - 14h à 16h30
"La forêt et ses habitants" - Olivier Mathis, guide nature
Départ: Mas du Taillet à Lanarce

ardèche
LE DÉPARTEMENT

Montagne d'Ardeche
Communauté de Communes

**RÉSERVATIONS ET
RENSEIGNEMENTS
AU 04 66 69 09 37**

VISITES GUIDEES



Cet été, laissez-vous envoûter par l'abbaye de Mazan et la chartreuse de Bonnefoy dont l'histoire ne manquera pas de vous étonner...

**ABBAYE
DE
MAZAN**

**VISITES
GUIDEES**

**CHARTREUSE
DE
BONNEFOY**



TARIFS
Abbaye de Mazan - 5€/pers.
Chartreuse de Bonnefoy - gratuit

**VISITES GUIDEES
EN JUILLET
ET AOÛT
2021**

Abbaye de Mazan

Mercredi
11h

Jeu
Vendredi
Samedi

11h et 14h30
(pas de visites le jeudi 12 août)

Dimanche
14h30

Chartreuse de Bonnefoy

Mercredi
14h30

Visite de la Chartreuse sur
réservation uniquement

Juin/septembre/octobre
sur réservation

tél : 06 11 97 84 04

montagnedardeche.com

Venez aussi découvrir les oeuvres d'art contemporain du Partage des Eaux de Felice Varini «Un Cerle et Mille Fragments» et de Stéphane Thidet «De l'Autre Côté».

MA Montagne d'Ardeche
Communauté de Communes

**PARTAGE
DES EAUX**

INFORMATIONS FRANCE SERVICES

Santé, retraite, impôt etc. : à moins de 30 min de chez vous, les agents France services vous aident pour vos démarches administratives : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services>

La Communauté de communes finance les maisons de services de Lachamp-Raphaël et Saint-Etienne-de-Lugdarès. En 2021, l'itinérance de ces structures s'organise sur l'ensemble du territoire. Pour connaître les permanences, contactez votre maison France Services.

**France
services**
Liberté
Égalité
Fraternité

CONTACTS

Communauté de Communes
Montagne d'Ardèche
Place de la mairie
07470 Coucouron
Numéro de téléphone : 04 66 46 59 80

Président
Jacques Genest

1er vice-président
Sébastien Pradier

EDITEUR
Cdc Montagne d'Ardèche

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Jacques Genest

REDACTION
Sébastien Pradier,
avec la collaboration des membres
de l'exécutif et des services de la Cdc

CREDIT PHOTO
Jacques Genest
Matthieu Dupont
Frédérique Gramayze

PHOTO DE COUVERTURE
Matthieu Dupont

CONCEPTION
Cdc Montagne d'Ardèche
Frédérique Gramayze

MISE EN PAGE
Frédérique Gramayze

IMPRESSION
FOMBON (Aubenas)
www.imprimerie-fombon.com

TIRAGE
Juillet 2021
5000 exemplaires



Lac de La Palisse (Cros de Géorand)

Au coeur de nos villages

. Saint-Martial



Maire : Martine IMBERT

La commune de Saint-Martial est exceptionnelle et incontournable de par ses atouts touristiques. Elle bénéficie d'une richesse naturelle, sauvage et géologique peu ordinaire. En effet, le lac de Saint-Martial est un lac artificiel de 13 ha qui occupe le cratère de maar d'un ancien volcan. Il est surplombé par le suc de Lestrat qui est le vestige d'une ancienne aiguille de lave détruite en partie par la mise en place du cratère du lac. A quelques kilomètres, la commune abrite le Mont-Gerbier-de-Jonc (source de la Loire), un dôme de lave culminant à 1551 mètres d'altitude ainsi que le suc de Sara isolé au centre d'un vaste cirque à l'ouest.

. Mazan l'Abbaye



Maire : Thibaut ROBERT

La commune est connue pour les vestiges de son abbaye cistercienne, première en Languedoc et fondée au XII^{ème} siècle, au cœur d'une nature préservée. L'abbaye de Mazan est à l'origine de quatre abbayes-filles : Le Thoronet, Bonneval, Sylvanès et Sénanque. Le site est classé Monument Historique.

Une œuvre contemporaine de Felice VARINI intitulée "Un Cercle et Mille Fragments" valorise le site depuis 2017.

La commune est aussi connue pour son immense forêt domaniale et ses milieux semi-naturels. A Mazan, la vie associative est très active, notamment avec l'organisation de la fête du bois qui a lieu tous les 14 août et qui rencontre un franc succès.

. Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle



Maire : Emile LOUCHE

La commune nouvelle de Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle a été créée le 1er janvier 2019.

Sa population est de 179 habitants. Elle s'étend sur une superficie de 3500 ha allant de 600m à 1400m d'altitude. Elle est située entre les Hautes Cévennes et le Plateau Ardéchois. Le tourisme et le thermalisme sont les principales activités économiques de la commune. Emile Louche est le maire de la commune et Gérard Delenne est le maire délégué de Laval-d'Aurelle.

. Lachapelle-Graillose



Maire : Roland JALLAT

Lachapelle Graillose est située entre Coucouron et le Lac d'Issarlès, sur la route du Mont-Gerbier-de-Jonc. L'église Notre-Dame de l'Assomption, construite au XI^{ème} siècle qui fut pendant près de sept siècles un prieuré bénédictin et classée au répertoire des monuments historiques, est l'élément patrimonial incontournable de la commune.

L'auberge gastronomique "La Reine des Prés" située en plein cœur du village et le sentier de randonnée n° 27, Vazeille-Le Pont de Laborie (8,5 km) sont les éléments touristiques majeurs du village.